

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
**PORTANT FERMETURE DU CIMETIERE COMMUNAL POUR CAUSE**  
**D'EXHUMATIONS DANS LE CADRE DE LA REPRISE DE CONCESSIONS**

N°2022-423

Le Maire de la Ville de MELESSE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2212-8, L.2213-9 et R2223-8 ;

**Considérant** que Monsieur le Maire est détenteur de la police du cimetière et qu'il est tenu d'y assurer le bon ordre et la décence, notamment des défunts ;

**Considérant** qu'en cas d'exhumations, la ville de Melesse se réserve le droit d'interdire l'accès du cimetière aux administrés ;

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1:** Les entrées du cimetière communal de Melesse seront fermées le lundi 09 et vendredi 13 mars 2023, toute la journée, dans le cadre de reprises de concessions et de sépultures en terrain commun, et de travaux d'exhumations.

**ARTICLE 2:** Durant cette période, l'accès à ce site ne sera autorisé qu'au personnel de la Commune de Melesse et au personnel des entreprises effectuant les travaux autorisés.

**ARTICLE 3:** Le Directeur Général des Services, le Responsable des Services Techniques et le Policier Municipal de la Mairie de Melesse, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Betton (Ille-et-Vilaine) seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4:** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes (Ille-et-Vilaine) ou par Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Monsieur le Maire peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

**ARTICLE 5:** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine, situé à Rennes.  
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Betton,  
- Services Techniques et Police Municipale de la Mairie de Melesse.

Affiché le 09 décembre 2022.

Le Maire,  
Claude JAOUEN.

Melesse, le 08 décembre 2022.

Le Maire,  
Claude JAOUEN.

